(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 222 956**
A1

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **85402268.8**

(22) Date de dépôt: **21.11.85**

(51) Int. Cl.⁴: **E 04 H 1/12**

(30) Priorité: **14.10.85 FR 8515540**

(43) Date de publication de la demande: **27.05.87**
Bulletin 87/22

(84) Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

(71) Demandeur: **S.A. DOUBLET FESTITUB, 35 rue de Lille, Avelin, F-59710 PONT-A-MARCQ (Nord) (FR)**

(72) Inventeur: **Doublet, Luc, 80 rue Burgault, F-59113 Seclin (Nord) (FR)**

(74) Mandataire: **Lepage, Jean-Pierre, Cabinet Lepage & Aubertin Innovations et Prestations 23/25, rue Nicolas Leblanc B.P. 1069, F-59011 Lille Cédex 1 (Nord) (FR)**

(54) Cabine d'isolement.

(57) L'invention est relative à une cabine d'isolement. Elle sera notamment destinée à des usages temporaires ou provisoires et particulièrement utilisée comme isoloir de vote lors d'élections, cabines d'essayage transportables, cabines de toilette lors de manifestations occasionnelles ou autres.

Selon la présente invention, la cabine d'isolement (1) est construite à partir d'un matériau pliable de base (10) en carton ou en matière stratifiée légère et présente une pluralité de faces latérales (2, 3, 4) ainsi qu'une ouverture avant d'accès (5).

En outre, elle comporte une ossature porteuse formée par pliage du matériau de base (10) et des poteaux d'ossature (11 à 14), pour rigidifier l'ossature porteuse, disposés au niveau des arêtes verticales (6 à 9) de la cabine et formés par pliage à partir d'un matériau pliable de base similaire à celui formant la dite ossature.

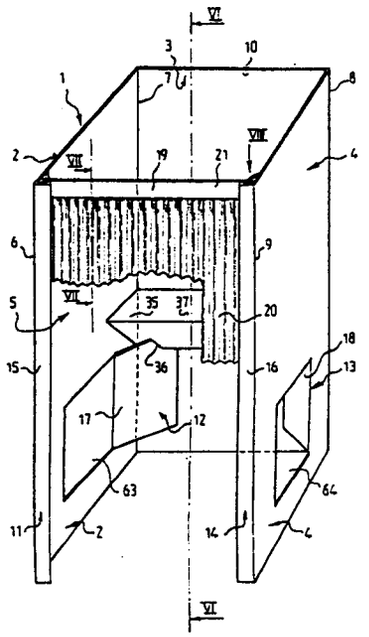

EP 0 222 956 A1

L'invention est relative à une cabine d'isolement. Elle sera notamment destinée à des usages temporaires ou provisoires et particulièrement utilisé comme isoloir de vote lors d'élections, cabines d'essayage transportables, cabines de toilette lors de manifestations occasionnelles ou autres.

En effet, dans bien des cas, lors de manifestations occasionnelles, d'expositions, de marchés, d'élections, ou autres, il est intéressant de pouvoir disposer de cabines closes afin de pouvoir isoler de l'extérieur un individu. Toutefois, ces cabines d'isolement ont une utilisation temporaire et sont réalisées de façon à pouvoir être démontées afin de les stocker lors de leur non utilisation.

On connait de telles réalisations de cabines d'essayage ou de cabines de toilette qui sont généralement constituées par un volume sensiblement parallélépipédique formé de trois faces latérales rigides et d'une ouverture avant protégée par un rideau ou une porte. Ces réalisations sont généralement autoporteuses et constituées par un assemblage de plusieurs parois rigides en bois, en matériau synthétique, ou encore en métal, puis assemblées entre elles par divers moyens traditionnels tels que clous, vis ou goupilles.

On connait également un autre type de cabine d'isolement qui a une forme plus spécifique, c'est l'isoloir de vote utilisé lors d'élections. Il se présente généralement sous une forme parallélépipédique et est constitué par quatre poteaux d'angles supportant des panneaux rigides fermant trois des faces latérales à la partie supérieure tout en laissant une ouverture inférieure pour constater l'état d'occupation de l'isoloir. De plus, l'ouverture avant ainsi formée est obturée par un rideau accroché à une tringle fixée sur les poteaux à la partie supérieure de l'ouverture d'accès.

Ces différentes constructions présentent l'avantage d'être très robustes car formées de pièces rigides. Néanmoins, leur destination et leur utilisation provisoires ne nécessitent pas une telle solidité.

De plus, ces cabines d'isolement connues sont généralement démontées pour diminuer leur volume de stockage. On est alors en présence d'une multitude de pièces de construction et qui doivent rester appairées pour faciliter leur remontage. En outre, il est bien couramment remarqué que lors de ces démontages et stockages, certaines pièces sont perdues ou détériorées ce qui rend inmontable

et inutilisable la dite cabine.

Enfin, de par leur constitution, ces cabines d'isolement présentent un coût de revient élevé ce qui oblige leur acquéreur à investir des sommes importantes lors de l'achat de grandes quantités qui est nécessaire dans certains cas, par exemple lors d'élections.

Le but de la présente invention est de proposer une cabine d'isolement, à usage temporaire, notamment utilisée comme isoloir de vote lors d'élections ou autres, qui soit réalisée à partir d'un matériau pliable de base en carton ou en matière stratifiée légère de façon à proposer une structure facilement transportable, simple à mettre en oeuvre, et dont le coût de revient est très sensiblement diminué par rapport aux cabines connues.

Un des buts de la présente invention est de proposer une cabine d'isolement qui bien que constituée à partir d'un matériau pliable de base en carton ou en matière stratifiée légère, présente une bonne rigidité et une bonne stabilité et réponde aux caractéristiques requises pour son utilisation.

Un autre but de la présente invention est de proposer une cabine d'isolement constituée à partir d'un matériau pliable de base en carton ou en matière stratifiée légère qui présente un nombre minimum de pièces constituantes et qui ne nécessitent pas d'organes d'assemblage traditionnels, l'assemblage étant réalisé par emboitement.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaitront au cours de la description qui va suivre qui n'est cependant donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

Selon l'invention, la cabine d'isolement, notamment utilisée comme isoloir de vote lors d'élections, construite à partir d'un matériau pliable de base en carton ou en matière stratifée légère, et présentant une pluralité de faces latérales ainsi qu'une ouverture avant d'accès, est caractérisée par le fait qu'elle comporte :

- une ossature porteuse formée par pliage du matériau pliable de base constituant les faces latérales et l'ouverture avant de la cabine, et,

- des poteaux d'ossature pour rigidifier la dite ossature porteuse, placés au niveau des arêtes verticales de la cabine, et

formés par pliage à partir d'un matériau pliable de base similaire à celui formant l'ossature.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre accompagnée des dessins en annexe qui en font partie intégrante.

La figure 1 représente une vue en perspective d'un mode de réalisation de la cabine d'isolement de la présente invention.

La figure 2 représente la feuille de matériau pliable de base, vue en plan, constituant la cabine d'isolement représentée à la figure 1.

La figure 3 représente un élément de renfort, vu en plan déplié, de la cabine d'isolement représentée à la figure 1.

La figure 4 représente un autre élément de renfort, vu en plan déplié, de la cabine d'isolement de la figure 1.

La figure 5 représente une vue en coupe selon l'axe V-V de la figure 2 du matériau de base plié.

La figure 6 représente une vue en coupe selon l'axe VI-VI de la figure 1 montrant un détail de l'assemblage de la cabine de l'invention.

La figure 7 représente une vue en coupe selon l'axe VII-VII de la figure 1 d'un autre détail d'assemblage de la cabine.

La figure 8 représente une vue de dessus selon la flèche VIII de la figure 1 montrant un détail de pliage et d'assemblage de la cabine d'isolement de la présente invention.

L'invention concerne une cabine d'isolement, généralement utilisée à titre provisoire dans le cas de manifestations temporaires ou évènements occasionnels. Le mode de réalisation qui va être décrit présente une cabine d'isolement selon l'invention utilisable comme isoloir de vote lors d'élections.

Néanmoins, la cabine d'isolement de l'invention pourrait être employée à d'autres usages tels que cabines d'essayage, cabines de toilette ou autres par simple adaptation de la technique propre à l'invention.

La figure 1 montre une vue en perspective d'une cabine d'isolement 1 qui se présente sous l'aspect d'un isoloir de vote. Cet isoloir 1 a traditionnellement une forme parallélépipédique mais il pourrait être envisagé de réaliser un isoloir constitué par d'autres volumes géométriques, par exemple de section hexagonale.

La cabine d'isolement 1, ou plus précisément l'isoloir, présente une pluralité de faces latérales 2, 3, 4, notamment trois dans le cas du parallélépipède, ainsi qu'une ouverture avant d'accès 5.

Chacune des faces latérales 2, 3, 4 ainsi que l'ouverture d'accès 5 sont adjacentes entre elles et définissent une pluralité d'arêtes verticales 6, 7, 8 et 9.

Avantageusement, la cabine d'isolement 1 ne comportera pas de plafond ni de plancher. Néanmoins, il pourrait être envisagé d'en prévoir si l'utilisation les rendait indispensable.

Selon la présente invention, la cabine d'isolement 1 est constituée principalement à partir d'un matériau pliable de base 10 en carton ou en matière stratifée légère.

De préférence, comme le montre la figure 2, ce matériau pliable 10 se présentera sous la forme d'une feuille plane présentant une multitude de découpes et de lignes de pliage.

Selon une caractéristique de la présente invention, la cabine d'isolement 1 comporte :

- une ossature porteuse formée par pliage du matériau pliable de base 10 constituant les faces latérales 2, 3, 4 et l'ouverture avant d'accès 5 de la cabine 1, et,

- des poteaux d'ossature, de deux à quatre dans le cas du parallélépipède, respectivement repérés à la figure 1 de 11 à 14, afin de rigidifier l'ossature porteuse pré-citée.

Ces poteaux d'ossature 11 à 14 sont avantageusement disposés au niveau des arêtes verticales, respectivement 6 à 9, et sont formés par pliage à partir d'un matériau pliable de base similaire à celui 10 formant l'ossature.

Selon un mode de réalisation non représenté, ces poteaux 11 à 14 pourront être constitués par des tubes formés par pliage dans une feuille de matériau pliable en carton ou en matière stratifiée légère, et présenteront au moins un angle correspondant à celui formé par les faces latérales 2, 3, 4 et l'ouverture d'accès 5 au niveau de leurs arêtes 6 à 9.

Dans ce premier type de réalisation, les poteaux 11 à 14 sont ensuite rapportés et fixés au niveau des arêtes 6 à 9 de l'ossature de la cabine 1, leur fixation pourrait être notamment prévue par emboitement de languettes dans des fentes correspondantes

prédécoupées au niveau des faces latérales.

Néanmoins, selon un mode de réalisation préférentiel, les poteaux d'ossature avant respectivement repérés 11 et 14 sont formés au niveau des arêtes verticales avant 6 et 9, de part et d'autre de l'ouverture avant d'accès 5, par pliage de zones prédécoupées latérales 15 et 16 réalisées dans le matériau pliable de base 10 constituant l'ossature de la cabine 1. Ainsi, ces poteaux avant 11 et 14 seront formés à partir du même matériau de base 10 et ne devront pas être rapportés postérieurement sur l'ossature porteuse, ceci permettant d'améliorer encore la rigidité de cette dernière et de simplifier le montage.

De même, dans ce mode de réalisation préférentiel, les poteaux d'ossature intermédiaires 12 et 13, disposés au niveau des arêtes verticales intermédiaires respectivement 7 et 8 définies à la jonction des faces latérales adjacentes 2 à 4, sont formés par pliage de zones prédécoupées 17 et 18 réalisées dans le matériau pliable de base 10 constituant l'ossature de la cabine au niveau des faces latérales 2 et/ou 3 et/ou 4.

Ce mode de réalisation préférentiel sera notamment décrit ci-après en regard des figures 2 et 5.

En outre, pour augmenter la rigidité et la stabilité de la cabine d'isolement 1 de la présente invention, l'ossature porteuse de cette dernière est notamment renforcée par une barre transversale 19 placée au niveau supérieur de l'ouverture avant d'accès 5 et formant entretoise entre les deux faces latérales 2 et 4 adjacentes à l'ouverture 5. De plus, cette barre transversale sera avantageusement utilisée pour supporter un rideau 20 permettant d'obturer au moins partiellement l'ouverture d'accès 5.

Comme le montrent notamment les figures 5, 7 et 8, cette barre transversale 19 est formée par pliage d'une deuxième feuille 21, avantageusement de même matière que la première feuille de base 10, présentant des lignes de pliage 22, 23, 24 et 25, des languettes extérieures 26 et 27 et des encoches 28 à 31, afin d'autoriser un pliage définissant un interstice 32 dans lequel est passé le rideau 20, comme le montre notamment la figure 7, et de façon à ce qu'elle présente des extrémités 33 aptes à pénétrer dans les poteaux avant 11 et 14, au niveau de leur partie supérieure, comme le montrent notamment les figures 1 et 8.

Plus précisément, les encoches 28 à 31 permettent d'emboiter la barre 19 sur la paroi 34 du poteau avant 11 ou 14 et et les languettes 25 et 26 permettent de bloquer en translation la barre 19 dans l'intérieur du tube formant le poteau.

Par ailleurs, du fait de l'utilisation spécifique de la cabine d'isolement 1 comme isoloir de vote, la cabine comportera une tablette 35 placée sensiblement horizontalement et à mi-hauteur d'une des faces latérales 2 à 4, préférentiellement sur une face latérale 3 sensiblement opposée à l'ouverture d'accès 5.

Cette tablette 35 sera notamment utile pour l'électeur lors de son vote mais présentera l'avantage de renforcer l'ossature porteuse de la cabine 1. En effet, la tablette 35 sera prévue telle qu'elle forme entretoise entre les deux autres faces latérales adjacentes 2 et 4 et sera avantageusement positionnée horizontalement par emboitement 36 respectivement dans les poteaux d'ossature intermédiaires 12 et 13 comme le montre notamment la figure 1.

Dans un mode de réalisation préférentiel de l'invention, les figures 3 et 6 montrent la constitution et le pliage de cette tablette 35. En effet, la tablette est formée par pliage d'une troisième feuille plane 37, avantageusement de même matière que la première feuille 10, présentant une partie principale 38 apte à former la tablette proprement dite par pliage à l'aide des lignes 39 et 40, et par une languette 41 présentant des lignes de pliage 42 et 43 aptes à solidariser la tablette ainsi formée dans des fentes correspondantes 44 et 45 pratiquées au niveau de la face latérale, notamment 3, support de la tablette.

Il est à remarquer qu'il sera avantageux que la section de pliage obtenue pour la tablette 35 soit triangulaire, faciliant ainsi l'emboitement 36 au niveau des poteaux intermédiaires 12 et 13 adjacents à la dite tablette. Néanmoins, d'autres formes pourraient être prévues.

La figure 2 montre un mode de réalisation préférentiel du matériau pliable de base 10 et les figures 5 et 6 montrent en détail les pliages effectués pour constituer l'ossature porteuse de la cabine 1 rigidifiée par les poteaux d'ossature selon la technique de l'invention.

Dans le cas d'une cabine d'isolement 1 sensiblement parallélépipédique, la feuille 10 de base aura sensiblement une forme

quadrangulaire plane, divisée en cinq zones différentes, repérées 46 à 50 sur la figure 2, en vue de constituer respectivement: le poteau d'ossature avant 11, la face latérale de côté 2, la face latérale arrière 3, la face latérale de côté 4, et le poteau d'ossature avant 14.

La feuille de matériau pliable de base 10 dans ses zones latérales extrêmes 46 et 50 présente une pluralité de découpes 51, notamment en forme de petites languettes, placées au niveau des arêtes avant 6 et 9 qui sont substantiellement et respectivement alors constituées par les lignes de pliage 52 et 53.

De plus, pour correspondre à ces découpes 51, sont prévues également au niveau des arêtes avant 6 et 9 une multitude de fentes prédécoupées 54 qui,lors du pliage de la feuille 10 selon les lignes 52 et 55 d'une part et 53 et 56 d'autre part, sont aptes à coopérer avec les dites languettes 51 pour former les poteaux d'ossature avant respectivement repérés 11 et 14 comme le montre notamment la figure 5.

Ainsi, lors du pliage, on fait pénétrer les languettes 51 dans les fentes 54 ce qui maintient la feuille 10 pliée et forme les poteaux d'ossature avant 11 et 14 qui se présentent alors sous forme de tubes dont la section est sensiblement triangulaire. Néanmoins, on pourrait envisager de réaliser des poteaux présentant un autre profil.

En ce qui concerne les poteaux d'ossature intermédiaires, notamment repérés 12 et 13, la feuille de matériau pliable de base 10 présente au moins respectivement dans les zones 47 et 49 une découpe repérée 17 ou 18 placée au niveau inférieur des faces latérales 2 à 4 et apte à former substantiellement les poteaux intermédiaires 12 et 13 par pliage et solidarisation avec la face latérale adjacente à la découpe.

Comme le montre précisément la figure 2, chaque découpe 17 ou 18 est réalisée par un ensemble de fentes contigues respectivement 57 à 59 et 60 à 62, pour former d'une part la matière nécessaire au pliage réalisant les dits poteaux et d'autre part une ouverture inférieure 63 ou 64 respectivement dans les faces latérales 2 ou 4.

En outre, ces découpes 17 et 18 présentent des lignes de pliage, respectivement 65 à 67 et 68 à 70,qui permettent de former un poteau inférieur d'ossature qui se présente sous la forme d'un tube

dont la section est sensiblement triangulaire comme le montre précisément la figure 5.

Pour les besoins de l'emboitement des découpes 17 et 18 lors du pliage pour former les poteaux 12 et 13, la zone 48 de la feuille 10, constituant la face arrière 3 de la cabine, présente des fentes prédécoupées 71 à 74 correspondantes aux lignes de pliage 66, 67, 69 et 70 et coopérantes avec ces dernières pour former les poteaux arrière solidairement avec l'ossature porteuse.

Naturellement d'autres types de découpes 17 ou 18 ainsi que leur positionnement auraient pu être prévus, sans pour autant sortir du cadre de la présente invention. Par exemple, on aurait pu envisager d'effectuer sur la face latérale arrière une découpe double rabattable sur chacune des faces latérales adjacentes et sur ces dernières fentes de maintien de façon à réaliser les poteaux symétriquement en ne créant pas les ouvertures 63 et 64 dans les faces latérales de côté mais en créant une seule ouverture dans la face arrière 3.

Par ailleurs, dans le cas de l'utilisation de la tablette 35 décrite précédemment, chaque découpe 17 et 18 présentera une forme évidée 75 et 76 dont la position et le profil seront aptes à réaliser le positionnement horizontal de la dite tablette par emboitement 36.

Naturellement, d'autres mises en oeuvre de la présente invention, à la portée de l'Homme de l'Art, auraient pu être envisagées, sans pour autant sortir du cadre de celle-ci. Par exemple, selon les utilisations, il sera nécessaire d'adapter la constitution des poteaux, des pliages, des ouvertures, selon les critères requis par les différents cas d'utilisation de la cabine d'isolement. On pourrait également prévoir à la place du rideau un système de portes battantes pour fermer l'ouverture avant d'accès.

REVENDICATIONS

1. Cabine d'isolement (1), notamment utilisée comme isoloir de vote lors d'élections, construite à partir d'un matériau pliable de base (10) en carton ou en matière stratifiée légère, présentant une pluralité de faces latérales, au moins (2 à 4), ainsi qu'une ouverture avant d'accès (5), caractérisée par le fait qu'elle comporte :

- une ossature porteuse formée par pliage du matériau pliable de base (10) constituant les faces latérales (2 à 4) et l'ouverture avant (5) de la cabine (1),

- des poteaux d'ossature (11 à 14), pour rigidifier l'ossature porteuse, disposés au niveau des arêtes verticales (6 à 9) de la cabine et, formés par pliage à partir d'un matériau pliable de base similaire à celui formant la dite ossature.

2. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les poteaux d'ossature avant (11 et 14) sont formés, au niveau des arêtes verticales avant (6 et 9) définies par l'ouverture avant d'accès (5), par pliage de zones prédécoupées latérales (15 et 16) réalisées dans le même matériau pliable de base (10) constituant la dite ossature.

3. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les poteaux d'ossature intermédiaires (12 et 13) sont formés,au niveau des arêtes verticales intermédiaires 7 et 8 définies par les faces latérales adjacentes (2, 3, et 4), par pliage de zones prédécoupées (17 et 18) réalisées dans les faces latérales (2) ou/et (3) ou/et (4).

4. Cabine d'isolement selon la revendication 2, caractérisée par le fait que le matériau pliable de base (10) présente une pluralité de découpes (51) au niveau des arêtes avant (6) et (9) et une pluralité de fentes prédécoupées (54) correspondantes aux découpes effectuées au niveau des zones latérales (15) et (16) sur chacune des faces latérales (2) et (4) adjacentes à l'ouverture avant (5), les dites découpes (51) pénétrant dans les dites fentes (54) et coopérant après pliage pour former substantiellement les poteaux avant (11 et 14).

5. Cabine d'isolement selon la revendication 3, caractérisée par le fait que le matériau pliable de base (10) présente des découpes (17 et 18) au niveau inférieur des faces

latérales (2 et 4) aptes à former après pliage substantiellement des poteaux intermédiaires (12 et 13) par solidarisation avec la face latérale adjacente (3) qui présente des fentes prédécoupées (71 à 74) correspondante.

6. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les poteaux d'ossature (11 à 14) se présentent sous la forme de tubes dont la section est sensiblement triangulaire.

7. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'ossature porteuse est renforcée par une barre transversale (19) placée au niveau supérieur de l'ouverture avant d'accès (5) et formant entretoise entre les deux faces latérales (2 et 4) adjacentes à l'ouverture (5).

8. Cabine d'isolement selon la revendication 7, l'ouverture avant (5) étant partiellement obturée par un rideau (20), caractérisée par le fait que la barre transversale (19) est formée par pliage d'une deuxième feuille (21) de même matière que la première (10), le pliage ainsi obtenu définissant un interstice (32) dans lequel est pincé le rideau (20), la barre transversale (19) présentant des extrémités (33) aptes à pénétrer dans les poteaux de l'ossature (11 ou 14).

9. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'ossature porteuse est renforcée par une tablette (35), placée au niveau de l'une (3) des faces latérales (2 à 4), formant entretoise entre deux autres faces latérales adjacentes (2 et 4) et positionnés horizontalement par l'intermédiaire des poteaux d'ossature (12 et 13).

10. Cabine d'isolement selon la revendication 9, caractérisée par le fait que la tablette (35) est formée par pliage d'une troisième feuille (37) de même matière que la première (10), la section du pliage obtenu étant triangulaire, la solidarisation de la tablette (35) étant réalisée par une languette (41) placée dans des fentes (44, 45) correspondantes prévues au niveau de la face latérale (3) supportant la dite tablette.

FIG.1

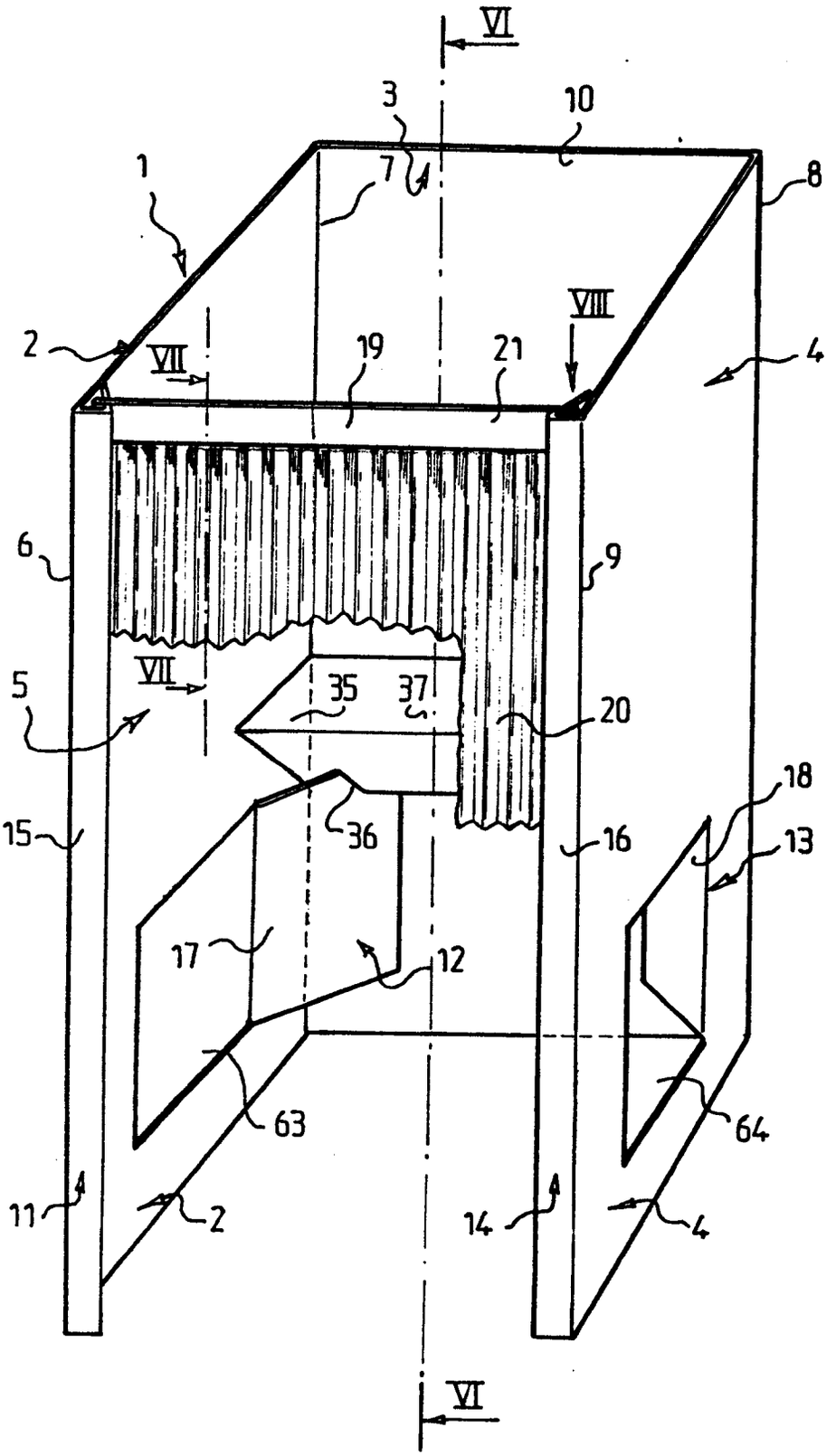
VI
3
10
1
7
8
VIII
2
VII
19
21
4
6
9
VII
5
35
37
20
18
15
36
16
13
17
12
63
64
11
2
14
4
VI

FIG. 2

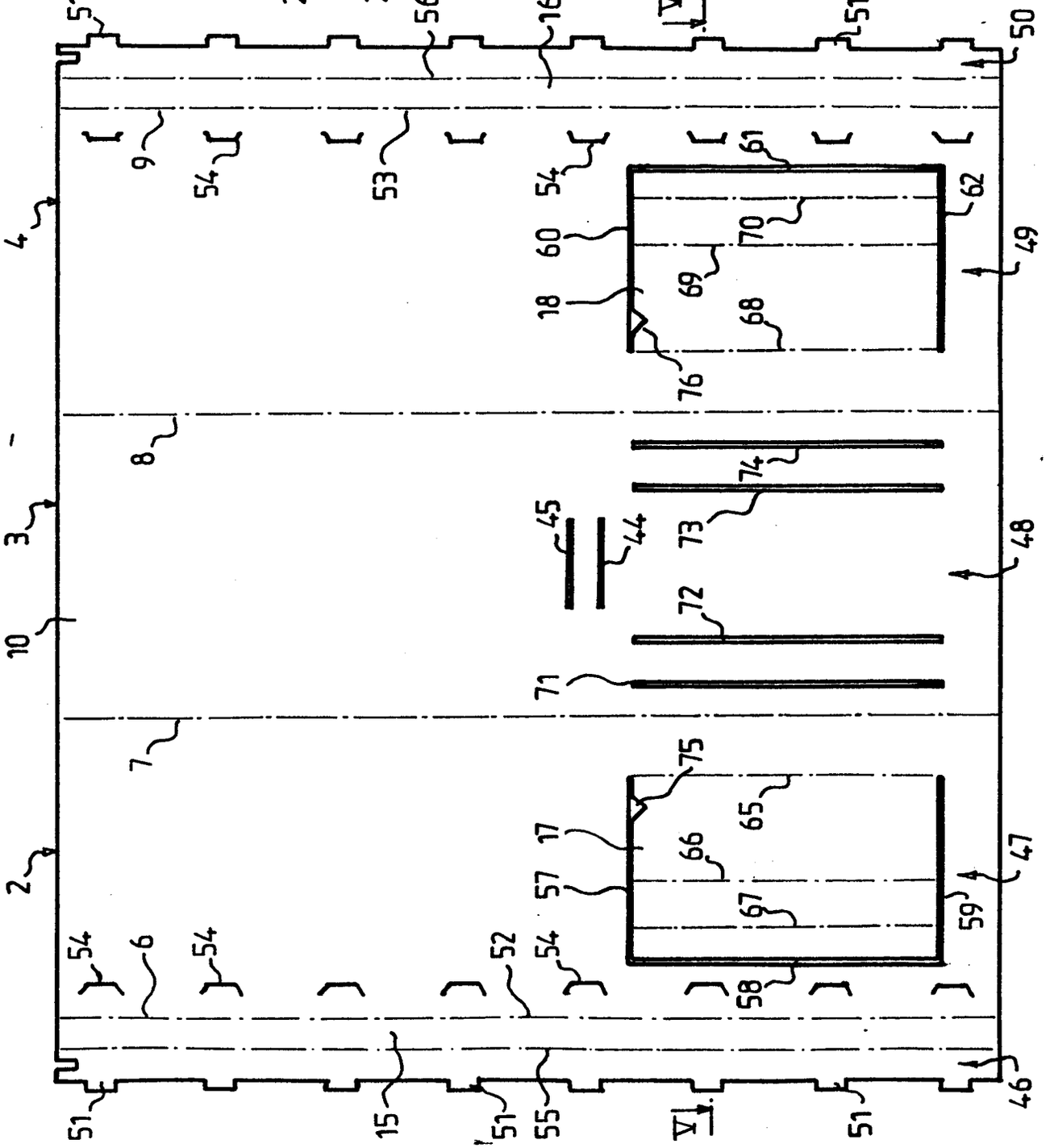

FIG. 4

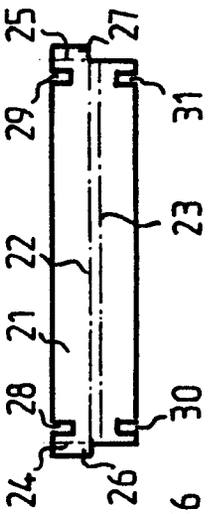

FIG. 3

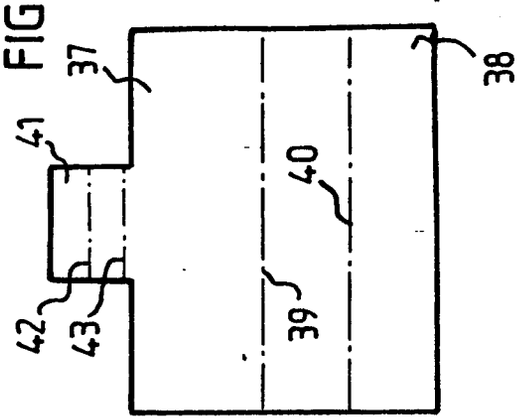

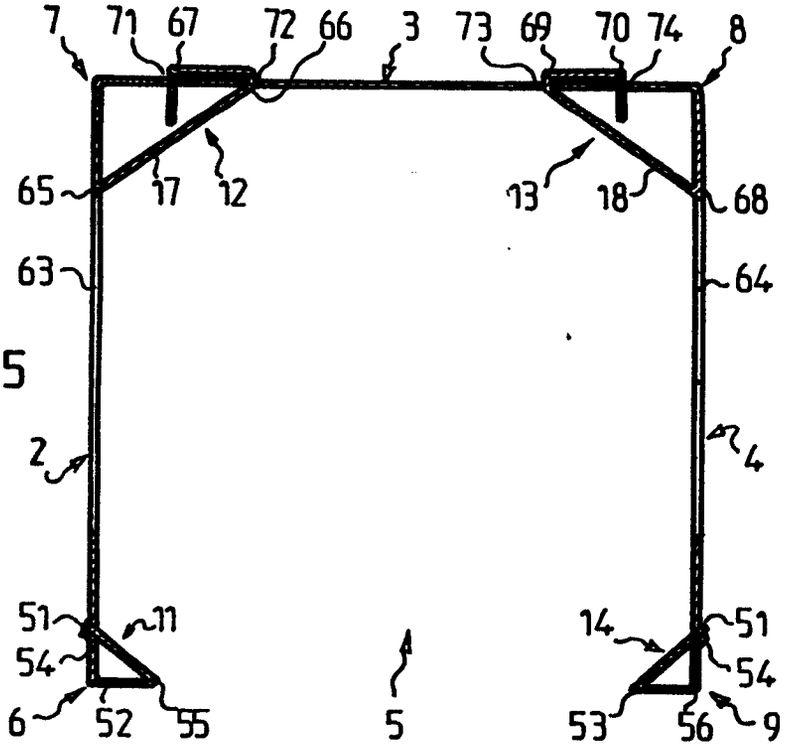

FIG.5

FIG.6

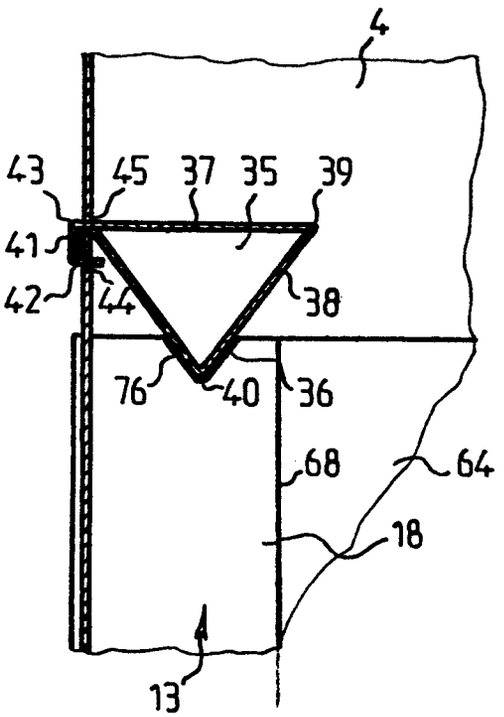

FIG.8

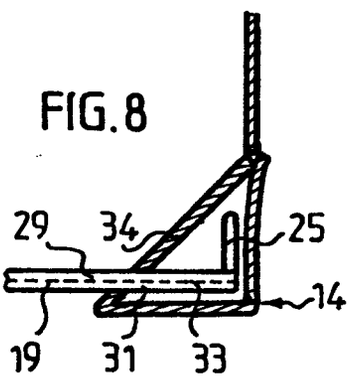

FIG.7

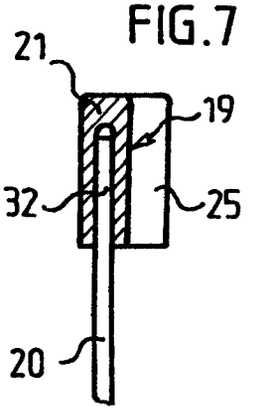

Office européen des brevets

0222956

Numéro de la demande

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

EP 85 40 2268

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	US-A-3 322 478 (BROWN) * Colonne 2, ligne 16 - colonne 3, ligne 30; figures 1-7 *	1-3,7, 9	E 04 H 1/12
Y		6	
A		5,8,10	

Y	US-A-3 372 813 (ISHIDA) * Colonne 2, lignes 53-70; figures 1,2 *	6	

A	US-A-4 438 846 (STYLIANOU) * Colonne 2, ligne 65 - colonne 3, ligne 9; figure 1 *	4	

A	US-A-1 779 627 (HORWATH) * Page 2, lignes 89-99; figures 5-8 *	8	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)

E 04 H
E 04 B
A 63 J
A 47 F
B 65 D

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	26-01-1987	PORWOLL H.P.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

OEB Form 1503 03.82